

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

58

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2022



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame MONTEIRO

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICH - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur DURAND - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Monsieur CHATEAU - Madame MODDE - Madame HUON-SAVINA - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Madame REVEL

Membres excusés :

Monsieur HAMEAU (pouvoir Madame BLAYA) - Madame BALSON (pouvoir Monsieur BERTHIER) - Madame VUILLEMIN (pouvoir Monsieur CHEVALIER) - Monsieur DE VREGILLE (pouvoir Monsieur BOURGUIGNAT)

Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Voeu - Chèque alimentaire

Monsieur HOAREAU expose :

Dans le cadre du projet de loi « Climat et résilience », le gouvernement a annoncé sa volonté de mettre en place un chèque alimentaire afin d'aider les foyers les plus précaires face à l'inflation et pour permettre un accès à une alimentation durable et de qualité. Si ce chèque alimentaire revêt un caractère social évident et qu'il permettra de lutter temporairement contre la précarité alimentaire et l'inflation subie en premier lieu par les plus pauvres, il doit aussi être l'objet d'un véritable accompagnement social des bénéficiaires.

A Dijon, une coordination des associations du secteur de l'aide alimentaire se réunit régulièrement sous l'égide de la Ville de Dijon et du CCAS afin d'échanger sur les problématiques rencontrées localement et pour coordonner l'action sociale dans notre ville. Lors de la rencontre du 1^{er} juin 2022, les associations présentes (Banque Alimentaire de Bourgogne, Secours Populaire, Restaurants du Cœur, épicerie sociale Epi'Sourire, épicerie sociale Epimut, Groupement des épiceries sociales et solidaires de Bourgogne-Franche-Comté) ont exprimé unanimement leurs inquiétudes dans les conditions de mise en œuvre du Chèque Alimentaire.

En effet, au-delà de proposer un accès à l'alimentation pour les plus pauvres, les associations, en lien avec les services sociaux de la Ville de Dijon et du CCAS, réalisent un véritable travail d'accompagnement social des bénéficiaires qui permet souvent d'identifier d'autres difficultés à résoudre (santé, mobilité, logement, travail, etc.). La mise en place d'un chèque alimentaire distribué de manière automatique et utilisable dans n'importe quel commerce alimentaire ne permettra pas cet accompagnement de qualité pourtant indispensable pour les personnes en grande fragilité.

Aussi, les élus du Conseil Municipal de Dijon, réunis en séance le lundi 27 juin 2022, appellent-ils le Gouvernement à placer les associations d'aide alimentaire et les CCAS au cœur de la mise en œuvre du chèque alimentaire afin que l'accompagnement social des bénéficiaires soit renforcé par ce dispositif de solidarité.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 – Adopter ce vœu

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ